

nouveaux inscrits en juin ne recevront pas de mail

avant Octobre

Début des cours 09, 11 et 12 septembre

DANSES en COUPLE salle La Chapelaine

- apprentissage du rock, chachacha, valse, paso doble, bachata, quickstep, tango, salsa, samba, west coast swing, merengué, rumba.

Cours 1 débutant **lundi 21h** (10 mn en commun avec cours 2) durée 1 h 10

Cours 2 **lundi 20 h**

Cours 3 **jeudi 20 h**

Cours 4 **jeudi 21 h**

DANSES CHORÉGRAPHIÉES La Chapelaine

- danses en ligne sur musiques pop actuelles (comme le madison...)

- danses chorégraphiées seul ou à 2 avec des pas de salsa, bachata, tango chachacha, valse, samba, rock, lindy hop, charleston ...

Cours 1 débutant **mercredi 18 h** **salle 2** (45 mn seul + 15 mn avec cours 2)

Cours 2 **mercredi 18 h 45**

Cours 3 **mercredi 19 h 45**

Cours 4 **mercredi 20 h 45**

Cours 1 débutant **jeudi 14 h** **salle 1** (10 mn en commun avec cours 2) durée 1 h 10

Cours 2 **jeudi 15 h**

Cours 3 **jeudi 16h**

DANSES de Bal Rétro La Chapelaine

cours pour les danseurs de bal musette avec perfectionnement de la valse, paso, boléro, foxtrot, tango, boston... dans une ambiance décontractée !

lundi 17 h durée 1 h 10

20 ateliers d'octobre à avril

87 € et 15 € d'adhésion

Plus d'info sur le site dancedivatte.fr FB

06 67 71 54 73

Fiche d'inscription

DANSES en COUPLE

DANSES CHORÉGRAPHIÉES

Cours découvertes gratuits

09, 11 et 12 septembre 2019



DANSE DIVATTE

La Chapelle Basse Mer -Divatte/Loire

Fiche d'inscription DANSE DIVATTE 2019-2020

Nom, prénom, année de naissance:

Nom, prénom, année de naissance:

Adresse :

Téléphone portable de préférence :

Mail (important) :

Créneau souhaité :

ci-joint un **chèque** de **143€** (286 € pour 2)

à l'ordre de **DANSE DIVATTE**

éventuellement en 3 chèques 57€ 43€ 43€ (114€ 86€ 86€)

Tarif préférentiel si inscription avant fin juin 2019: 137 € (274 €)

éventuellement en 3 chèques 55€ 41€ 41€ (110€ 82€ 82€)

Possibilité de s'inscrire à 2 cours différents par semaine avec une majoration de 62 € pour l'année (selon la place disponible)

Possibilité de participer à 2 cours identiques de danses chorégraphiées par semaine sans supplément (selon la place disponible)

A compléter

Photos et vidéos autorisées oui non

Je, soussigné(e) ai pris connaissance du règlement interne. **Signature** (précédée par « lu et approuvé »)

Possibilité de récupérer les chèques à la fin du premier cours si l'activité ne convient pas
Le premier chèque est encaissé en Octobre

A envoyer à l'adresse ci-dessous avec chèques

DANSE DIVATTE
21 rue des Forges
La Chapelle Basse mer
44450 DIVATTE sur LOIRE

à conserver par l'adhérent	DANSE DIVATTE règlement interne 2019-2020
Article 1 objet	Le présent règlement a pour vocation de compléter ou de préciser les points abordés dans les statuts, et s'applique à tous les usagers de l'activité associative.
Article 2 Adhérents	Sont considérées comme adhérents les personnes s'inscrivant pour la saison 2019-2020 (année scolaire), qui ont lu et approuvé par leur signature le règlement interne.
Article 3 La cotisation	La cotisation est due au début du mois de septembre de chaque année. Elle permet d'être membre actif de l'association et de bénéficier de l'assurance responsabilité civile à laquelle a souscrit l'association et est obligatoire pour tous les participants du cours. Son montant est fixé à 15€ pour la saison 19-20 et peut être révisé chaque année par le bureau. Cette cotisation est payable à l'inscription.
Article 4 Tarifs	1 saison = 28 ateliers (voir calendrier donné en début de saison) tarif : 128 € (+15 € de cotisation) tarif préférentiel si inscription avant fin juin Les paiements peuvent être fractionnés (cotisation incluse dans le premier encaissement) et différés (encaissement octobre, décembre, mars) mais remis à l'association fin juin ou en début de saison. Ils ne sont pas remboursables en cas de désistement. Toutefois avec un certificat médical mentionnant que l'adhérent n'est plus en mesure de pratiquer l'activité pour l'année en cours, un « avoir » de la valeur des trimestres non commencés sera possible pour la saison suivante. Un nouvel adhérent a la possibilité de récupérer ses chèques à la fin du premier cours si l'activité ne lui convient pas. Une participation à 2 cours de discipline différente est possible avec une majoration de 62 € pour l'année (selon la place disponible, tarif applicable sur le moins cher des deux) et gratuit pour 2 cours de même discipline .
Article 5 Le budget	Les priorités du budget sont dans l'ordre : - la rémunération de l'enseignant et les charges sociales s'y rapportant - la location de la salle réservée aux cours et stages - la formation de l'enseignant. Seront indemnisés sur justificatifs et dans la mesure où le budget le permet, les frais de stage, de déplacement et d'hébergement.
Article 6 Discipline	Toute personne assistant à un cours est sensée observer une discipline élémentaire qui permette le bon déroulement de la séance dans le respect du travail de chacun.
Article 7 Annulation cours	Lorsqu'un cours est annulé, celui-ci est reporté ultérieurement. En cas d'arrêt de travail prolongé de la salariée, l'association s'engage à rembourser les trimestres non engagés. (1 ^{er} trimestre 09-10-11- 2 ^{me} 12-01-02- 3 ^{me} 03-04-05-06) Une chaîne téléphonique est mise en place en début d'année pour faire suivre toute information nécessaire.
Article 8 Aptitude physique	Le certificat médical n'étant pas obligatoire, l'adhérent reste responsable de son aptitude physique pour le cours de danse qu'il pratique. Il ne peut engager de poursuite envers l'association.
Article 9 Niveau	Chaque adhérent choisit le niveau qu'il pense lui convenir toutefois il peut demander l'avis de l'enseignante. Il est parfois préférable de bien approfondir les bases et donc de faire 2 années identiques.